



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 janvier 2012

### **Pressings valaisans Partenariat public-privé pour les contrôles environnementaux**

**(IVS).- Les pressings valaisans utilisent chaque année quelque 5'000 kg de solvants chlorés. A l'initiative du Service de la protection de l'environnement (SPE), une convention régissant le contrôle environnemental des pressings valaisans a été signée avec l'Association de l'inspection du nettoyage des textiles en Suisse. Ce partenariat est entré en force au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La démarche s'inscrit dans la volonté de Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, de favoriser les partenariats publics-privés pour le contrôle des activités professionnelles.**

Le Valais est le deuxième pôle industriel chimique de Suisse. Pour autant, les grandes industries ne sont pas les seules à utiliser des substances pouvant être nocives pour l'environnement ou la santé. Ainsi, les pressings valaisans emploient chaque année quelque 5'000 kg de solvants chlorés, qui suffiraient à polluer 125 milliards de litres d'eau potable ou 14 milliards de litres d'air !

A l'initiative du SPE, une convention régissant le contrôle des pressings valaisans a été signée avec l'Association de l'inspection du nettoyage des textiles en Suisse (AINTS). Afin de garantir une meilleure qualité de l'air et une gestion optimale des déchets spéciaux, ce partenariat public-privé permet de déléguer les contrôles prévus par la loi à des professionnels de la branche. Le SPE peut ainsi se concentrer sur les contrôles industriels et artisanaux de nature plus complexe.

Ce contrat de branche est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; il concerne les 19 pressings du canton travaillant avec du perchloréthylène (voir définition ci-dessous). Après contrôle, les pressings présentant des installations conformes reçoivent un certificat environnemental délivré par l'AINTS. Les huit établissements ne travaillant plus avec des solvants chlorés sont libérés de l'obligation du contrôle.

De manière plus globale, le SPE réalise un contrôle des installations potentiellement polluantes non seulement auprès des grandes industries du canton (raffinerie, industries de la chimie et de l'aluminium) et de certaines installations de particuliers (chauffages, citernes, fosses à purin), mais aussi auprès de PME telles que pressings, garages, carrosseries ou autres stations-service.

Ce contrat de branche est le quatrième conclu par le SPE avec des associations professionnelles. Il s'inscrit dans la volonté du chef de Département de favoriser les partenariats publics-privés, en particulier dans le cadre du contrôle des activités professionnelles. Le contrôle de la récupération des vapeurs d'essence dans les stations-service ainsi que le contrôle des garages et autres carrosseries sont aussi délégués. En Suisse romande, le canton du Valais est, après Genève, le deuxième canton à signer une convention de contrôle avec l'AINTS.



### **Informations générales à propos du perchloréthylène**

*Le perchloroéthylène est un liquide sans couleur et qui s'évapore facilement dans l'air. Le perchloréthylène est utilisé comme détergent pour le nettoyage à sec, comme dégraissant industriel et comme solvant dans l'industrie chimique. Il est classé comme « probablement cancérigène pour l'homme » et son utilisation est réglementée.*

### **Note aux rédactions**

*Pour un exemple de certificat environnemental délivré par l'AINTS, voir :*

*[www.textilpflege.ch/fr/verband/umweltschutz.html](http://www.textilpflege.ch/fr/verband/umweltschutz.html)*

*Pour de plus amples renseignements sur la protection de l'air en Valais :*

*[www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air)*

**Cette mesure contribue à la mise en œuvre de l'engagement 6 de l'Agenda 21 cantonal : « Maintenir et améliorer les ressources vitales ».**

**Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Michel Mayor, laborant spécialisé, 027 606 31 97.**